



VIGILANCE GRAND FROID: INSCRIPTION AU REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Le Centre Communal d'Action Sociale de Millau (CCAS) tient un registre des personnes vulnérables, à contacter régulièrement. Il s'agit d'un dispositif de veille et d'alerte.

Publié le 16 juillet 2024

Durant les vagues froid, il est important de se protéger mais aussi d'anticiper. Le Centre Communal d'Action Sociale de Millau (CCAS) tient un registre des personnes vulnérables.

À qui s'adresse cette veille canicule?

Aux personnes âgées d'au moins 65 ans qui résident à leur domicile, les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile, ainsi que les personnes adultes handicapées. Les personnes fragiles et isolées peuvent s'inscrire sur le registre. L'inscription peut être effectuée par le représentant légal de la personne vulnérable ou par un tiers (famille, ami, service à domicile, médecin...) à condition de présenter une demande écrite de celle-ci à figurer sur le registre canicule.

Comment marche l'alerte?

En cas de déclenchement préfectoral de l'alerte météo (canicule, grand froid, ou autre), le CCAS contactera les personnes renseignées dans le registre dédié, systématiquement et en priorité afin de vérifier leurs besoins (conseils, aide, soutien, visite ou assistance).

Pour s'inscrire au registre :

- · contacter le 05 65 59 23 50
- · en ligne

via le formulaire d'inscription

(https://www.millau.fr/fileadmin/MILLAU.fr/1_vie_quotidienne/Solidarit%C3%A9_Sant%C3%A9/Registre_des_personnes_Canic ule_grand_froid/2023_Formulaire_Inscription_Personnes_Vuln%C3%A9rables.pdf)

· se rendre directement au CCAS (6, place de la Capelle à Millau)

Des bulletins d'inscription sont disponibles dans les pharmacies millavoises.



Les personnes à la rue peuvent contacter le 115 pour être orientées vers un hébergement d'urgence.



VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République 12100 Millau 05 65 59 50 00 Ouvert du lundi au vendredi de

8h à 12h et de 13h30 à 17h30